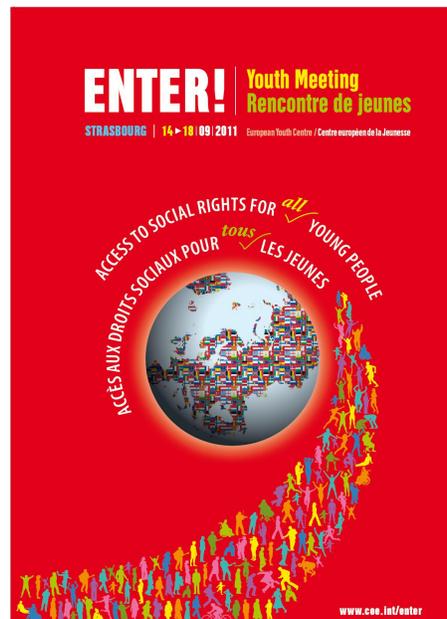




DJS/Enter! Meeting (2011) 10

MESSAGE

au Conseil de l'Europe



Ce message était élaboré par les participants du Enter! Rencontre de jeunes, qui a eu lieu au Centre Européen de la Jeunesse à Strasbourg du 14 au 18 septembre 2011. La rencontre a rassemblé 180 jeunes, animateurs de jeunesse et responsables politiques de jeunesse, qui ont partagé leurs expériences et exprimé leurs opinions et leurs attentes sur l'accès aux droits sociaux, contribuant ainsi au développement de la politique de jeunesse au Conseil de l'Europe. Enter! est un projet de la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, qui vise à améliorer l'accès aux droits sociaux pour les jeunes de quartiers défavorisés.

Nous, participants à la Rencontre de jeunes *Enter!*, souhaitons partager nos expériences et nos points de vue sur l'accès aux droits sociaux pour tous les jeunes. Ayant tous grandi en Europe et pour beaucoup d'entre nous dans des quartiers défavorisés, nous avons un vécu similaire. C'est pourquoi nous voulons attirer l'attention sur les difficultés que rencontrent les jeunes dans l'accès à leurs droits sociaux.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, tous les jeunes devraient grandir et vivre sous la protection effective du système des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le 50^e anniversaire de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe est l'occasion de donner à celle-ci des effets plus concrets pour les générations futures. En tant que jeunes actifs et engagés, nous sommes préoccupés par les conditions de vie et les perspectives d'avenir qui sont celles de beaucoup de jeunes sur tout le continent, en particulier ceux dont les droits fondamentaux sont les plus menacés ou qui sont privés de ces droits, comme les jeunes des quartiers défavorisés et ghettoïsés.

Unis par des besoins et des attentes propres à leur âge, les jeunes constituent un groupe de la société qui requiert une attention spécifique de la part des responsables politiques. Cela n'est pas toujours reconnu, et nous sommes rarement considérés comme des partenaires politiques dans les processus de décision qui nous concernent. Au contraire, nous sommes souvent présentés sous un jour défavorable, considérés comme le problème plutôt que comme une partie de la solution. Cela n'est pas juste !

Unis également par le constat de l'échec des politiques, mais surtout par notre action quotidienne sur le terrain, nous avons besoin de votre aide et de votre soutien sous la forme de mesures concrètes et de longue haleine mises en œuvre pour et par les jeunes. Permettez-nous et permettez aux générations à venir de jouir pleinement de nos droits sociaux !

Reconnaissez-nous, car nous sommes la solution !

Résolus à apporter des changements positifs dans nos sociétés, nous attendons du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres qu'ils s'emploient avec la même détermination à améliorer l'accès aux droits sociaux pour tous les jeunes :

1. en mettant en œuvre dans la durée, aux niveaux local et national, des politiques de jeunesse basées sur les droits sociaux ;
2. en attirant l'attention des Etats membres sur les problèmes qui empêchent les jeunes d'accéder à leurs droits sociaux et en les exhortant à se saisir sérieusement de ces problèmes ;
3. en assurant un suivi régulier et cohérent, aux niveaux national et européen, des obstacles auxquels se heurtent les jeunes pour exercer leurs droits fondamentaux, notamment en procédant à des analyses des politiques de jeunesse nationales et en associant les organisations non gouvernementales de jeunesse ;
4. en reconnaissant et en valorisant le potentiel et la créativité des jeunes des quartiers défavorisés, tant sur le plan artistique que social et culturel ;
5. en mettant en place et en soutenant des conseils locaux de la jeunesse et des mécanismes de consultation des jeunes, en tant qu'exemples de bonnes pratiques, propres à assurer la participation démocratique des jeunes et l'implication des autorités locales ;
6. en facilitant la communication et la coopération entre les décideurs politiques et les jeunes ;
7. en dispensant une éducation aux droits de l'homme dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle, y compris en mettant à disposition des informations accessibles et décentralisées sur les droits énoncés dans la Charte sociale européenne ;

8. en garantissant le droit à l'enseignement gratuit, en veillant à ce que tous les jeunes (quelle que soit leur situation juridique) aient accès à une éducation et une formation professionnelle de qualité, à un accompagnement et des conseils d'orientation et à ce qu'une gouvernance démocratique soit assurée dans les écoles ;
9. en faisant en sorte que toutes les écoles soient des lieux qui favorisent l'apprentissage et soient exempts de toute violence ;
10. en offrant des services publics de qualité et peu coûteux (en particulier dans les quartiers défavorisés), y compris l'accès gratuit aux soins de santé, des logements à un prix abordable, l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
11. en portant une attention spéciale aux discriminations fondées sur le genre, et particulièrement aux obstacles qui empêchent la participation des jeunes femmes sur un pied d'égalité ;
12. en luttant efficacement contre les discriminations, la stigmatisation et les préjugés dont sont victimes les jeunes des quartiers défavorisés – y compris contre les effets conjugués de la discrimination multiple ;
13. en adoptant des mesures spécifiques afin de garantir les droits des jeunes handicapés et de groupes de jeunes particulièrement vulnérables, comme les Roms, les sans-abri, les délinquants et les jeunes placés dans des structures d'accueil ;
14. en veillant particulièrement à garantir les droits sociaux des jeunes migrants sans papiers, demandeurs d'asile, déplacés et réfugiés ;
15. en lançant une campagne paneuropéenne de la jeunesse contre toutes les formes de discrimination et de racisme ;
16. en créant et en développant les possibilités d'échange et de dialogue interculturels et interreligieux dans des espaces publics tels que les écoles, les maisons de quartier, les centres culturels et sportifs et les espaces de loisirs ;
17. en agissant sur les causes de l'exclusion et de la violence par la prévention, et non par des sanctions et par la répression ;
18. en reconnaissant le rôle joué par le travail de jeunesse et par les jeunes dans la promotion des droits sociaux et leur donnant accès à des financements et à un soutien pour leurs projets par la voie de procédures simplifiées ;
19. en mettant sur pied des programmes spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes et de la création d'entreprises par des jeunes ;
20. en encourageant et en soutenant des programmes de mobilité destinés aux jeunes de quartiers défavorisés.

Des rencontres de jeunes comme celle à laquelle nous avons participé au Centre européen de la jeunesse sont d'extraordinaires occasions d'apprentissage. Il convient de faire la synthèse des résultats du projet *Enter!* et de leur donner suite. Un plus grand nombre de jeunes en Europe devraient bénéficier de projets et de rencontres de ce type.

L'exclusion, la violence et la discrimination ne sont pas une fatalité.